

ARRÊTÉ N° 2022_311

DONNANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MME ANNABEL MELLOTT, CHEFFE DU BUREAU APPROVISIONNEMENTS LOCAUX TRAVAUX DU SERVICE DES AFFAIRES GÉNÉRALES DE LA DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n° 2020-360 du 21 octobre 2020 relatif à la réorganisation de la direction de l'enfance et de la famille : création d'un service des affaires générales et autres évolutions d'organisation ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental n° 2021-544 du 20 juillet 2021 donnant délégation de signature à Mme Valérie Saladin ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Délégation est donnée à Mme Annabel Mellot, cheffe du bureau « approvisionnements locaux travaux » du service des affaires générales de la direction de l'enfance et de la famille, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions :

I - En matière de budget et de comptabilité

- les engagements des dépenses dans la limite de 8 000 €.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2021-544 du 20 juillet 2021 donnant délégation de signature à Mme Valérie Saladin.

ARTICLE 3. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 4. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *recueil des actes administratifs du Département*.

Le président du Conseil départemental

Reçu pour notification
un exemplaire du présent arrêté
le

Annabel Mellot

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le